

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 30 janvier 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.492

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 13 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Le 10 juillet 2019, la ministre des Aînés annonçait des modifications au Programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés (RPA). Depuis l'annonce, veuillez nous indiquer :

- La liste des résidences privées qui ont déposé une demande, en indiquant :
 - la date de réception de leur demande;
 - la région;
 - le montant demandé.
- La liste des résidences qui ont reçu 25 % de l'aide à la suite de la signature du contrat avec l'entrepreneur en indiquant le montant versé par résidence et au total;
- La liste des résidences qui ont reçu 75 % du financement à la suite de la réception de l'attestation de conformité et des autres documents confirmant la fin des travaux en indiquant le montant versé par résidence et au total;
- Le nombre de RPA qui sont actuellement giclées;
- Le nombre de RPA qui sont actuellement partiellement giclées;
- Le nombre de RPA qui ne sont pas giclées. » (*sic*).

...2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé

Pierre Lafleur

p.j.

N/Réf. : 20-CP-00017-09